

Séance constitutive

Procès-verbal

Date : jeudi 18 avril 2024 de 18h⁰⁰ à 18h⁵⁰

Lieu : salle de conférence La Grange à Villars-sur-Glâne

Présent(e)s :

M. Claude Monney	Conseiller communal	Villars-sur-Glâne
Mme Valentina Marthaler	Conseillère communale	Villars-sur-Glâne
Mme Irène Bernhard	Conseillère générale	Villars-sur-Glâne
M. Adrian Etter	Conseiller général	Villars-sur-Glâne
M. Quentin Longchamp	Conseiller général	Villars-sur-Glâne
Mme Olimpia Mamula Steiner	Conseillère générale	Villars-sur-Glâne
Mme Valérie Ugolini	Conseillère générale	Villars-sur-Glâne
M. Alexandre Wicht	Conseiller général	Villars-sur-Glâne
M. Michael Zaugg	Conseiller général	Villars-sur-Glâne
Mme Eliane Dévaud-Sciboz	Vice-Syndic	Avry
M. Marius Achermann	Conseiller communal	Avry
M. Christian Hofmann	Conseiller communal	Avry
M. Dominique Zamofing	Syndic	Hauterive
M. Gérald Ducret	Conseiller communal	Hauterive
M. Jean-François Zanetti	Collaborateur technique	Hauterive
M. François Butty	Syndic	Matran
M. Bernard Chassot	Vice-syndic	Matran
M. Christophe Pierret	Conseiller communal	Matran
M. Jean-Pierre Corpataux	Syndic	Neyruz
M. Jean-Marc Sallin	Conseiller communal	Neyruz
M. Bernard Kolly	Conseiller communal	Neyruz
Mme Jasmine Montel-Cambou	Ingénieure communale	Villars-sur-Glâne
M. Christophe Bapst	Chef d'exploitation STEP	Villars-sur-Glâne
Mme Claudine Dumont	Secrétaire	Villars-sur-Glâne

Excusé(e)s :

M. Christoph Aegerter	Conseiller général	Villars-sur-Glâne
M. Olivier Carrel	Conseiller communal	Villars-sur-Glâne
Mme Karine Rusterholz	Cheffe du Service des finances	Villars-sur-Glâne

Distribution : par mail aux présent(e)s, excusé(e)s et administrations communales

La séance débute à 18h⁰⁰.

1. Accueil et présentation

M. Monney, en sa qualité de Conseiller communal en charge des eaux, énergies et cadastres de la Commune de Villars-sur-Glâne, et selon les statuts, ouvre et préside cette séance. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, aux délégué·e·s et au représentant de la presse.

La séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal ; l'enregistrement sera effacé après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive.

L'ordre du jour n'appelle aucun commentaire.

Un tour de table de présentation est effectué.

2. Organisation de l'ASEV

L'Association de communes fait suite à l'entente intercommunale existante. Le changement de forme juridique a été rendu obligatoire en vue des investissements importants à venir. Les statuts ont été validés par les législatifs de toutes les communes en 2023 puis signés par le Conseil d'Etat le 26 mars 2024.

L'Assemblée des délégué·e·s est composée de 22 membres, qui peuvent chacun porter au maximum 3 voix. Le Comité de direction est formé de 7 membres. La Commission financière est composée de 3 membres. Selon les statuts, un/une secrétaire et un/une administrateur/trice des finances doivent également être nommé·e·s.

Cette assemblée a été convoquée par mail personnel le 22 mars 2024 et a fait l'objet d'une publication dans la feuille officielle. La majorité des membres et des voix étant atteinte, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mme Irène Bernhard et M. Jean-François Zanetti sont nommés scrutateurs.

Mme Dumont prendra le procès-verbal de la séance, qui sera rapidement mis en ligne selon la Loi sur les communes (LCo).

3. Elections

3.1 Election du président/de la présidente et du vice-président/de la vice-présidente :

Sont élu·e·s par acclamation, sur proposition de Villars-sur-Glâne et Avry :

- Président : M. Claude Monney
- Vice-présidente : Mme Eliane Dévaud-Sciboz

3.2 Election des membres du Comité de direction (7 sièges)

Sont élu·e·s par acclamation, sur proposition de leur commune respective :

- Mme Valentina Marthaler, MM. Olivier Carrel et Claude Monney, pour la Commune de Villars-sur-Glâne
- M. Jean-Marc Sallin, pour la Commune de Neyruz
- M. Bernard Chassot, pour la Commune de Matran
- M. Dominique Zamofing, pour la Commune d'Hauterive
- M. Marius Achermann, pour la Commune d'Avry

En réponse à une question de Mme Dévaud-Sciboz, selon les statuts, seul le Président du Comité peut aussi être Président de l'Assemblée des délégué-e-s. Les membres élus au Comité de direction perdent immédiatement leur qualité de délégué mais peuvent participer aux assemblées avec voix consultative.

Le vice-président du Comité de direction sera nommé par le Comité.

3.3 Election des membres de la Commission financière (3 sièges)

Sont élu-e-s par acclamation, sur proposition de leur commune respective :

- Mme Olimpia Mamula Steiner, pour la Commune de Villars-sur-Glâne
- M. Jean-Pierre Corpataux, pour la Commune de Neyruz
- M. Christian Hofmann, pour la Commune d'Avry

4. Désignation

Sont nommées par acclamation, sur proposition de la Commune de Villars-sur-Glâne et de la Commission de gestion de la STEP :

- 4.1 Mme Claudine Dumont, secrétaire auprès des services techniques de Villars-sur-Glâne, est nommée Secrétaire de l'Assemblée des délégué-e-s et du Comité de direction
- 4.2 Mme Karine Rusterholz, Cheffe du service des finances de Villars-sur-Glâne, est nommée Administratrice des finances

Pour le fonctionnement de la STEP, M. Monney précise que, par souci de simplification et en principe au minimum pour les cinq prochaines années, le personnel reste sous mandat de la Commune de Villars-sur-Glâne, commune siège. Cette situation sera réexaminée par la suite.

5. Adoption des clés de répartition et du DDP

5.1 Clés de répartition

M. Monney renseigne sur les deux clés de répartition entre les communes, à savoir la clé pour les frais d'investissement et la clé pour les frais d'exploitation.

La dernière clé de répartition datait de 2017, d'où la nécessité de revoir la situation. Chaque commune a fourni en 2023 ses chiffres de développement actualisés jusqu'en 2045 ; les frais ont été répartis en fonction des équivalents-habitants (EH) par un mandataire externe, la société ESCO Conseil.

Suite à des remarques faites entre la publication des statuts et ce jour, entre autres du Service de l'environnement, des vérifications et des modifications ont été apportées par la société ESCO Conseil, sur mandat de la Commission de gestion. Les minimales modifications des clés de répartition sont présentées et expliquées aux délégué-e-s par M. Monney. Le rapport de la société ESCO Conseil a été envoyé aux Communes et aux membres de la Commission de gestion et est à disposition des délégué-e-s.

Le capital-social de 1 million de francs (correspondant au fonctionnement de la STEP pendant 3 mois) étant proportionnel à cette clé de répartition, les montants à charge des communes changent légèrement. Pour les travaux d'agrandissement, des emprunts devront être effectués.

La 2^{ème} clé de répartition de l'exploitation, révisée tous les cinq ans, ne subit aucune modification à ce stade. Elle sera revue au moment du raccordement de la Commune d'Hauterive.

Les nouvelles clés de répartition corrigées sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

5.2 Création et transfert du DDP

M. Monney rappelle que les communes ont investi dans la STEP de St-Apolline sans être propriétaires des bâtiments et du terrain, ceux-ci appartenant à la Commune de Villars-sur-Glâne. La situation sera clarifiée avec la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans en faveur de l'ASEV, qui deviendra propriétaire du bien-fonds et des installations qui s'y trouvent.

Le projet de DDP a été transmis aux Communes et sera signé devant notaire début mai, après acceptation par l'Assemblée des délégué-e-s.

La création et le transfert du DDP sont acceptés à l'unanimité.

6. Prochaines séances

- Comité de direction : mardi 7 mai 2024 à 17h30 à la salle de conférence des services techniques à Villars-sur-Glâne
- 2^e Assemblée des délégué-e-s : mardi 4 juin 2024 à 18h30 à la salle de conférence de la Grange à Villars-sur-Glâne

Pour cette 2^e assemblée, divers travaux devront être effectués par le Comité de direction et la Commission financière (notamment le règlement des finances qui doit encore être préavisé par la Commission financière ainsi que divers points organisationnels).

Deux assemblées sont prévues en automne, l'une pour préparer le budget 2025 et l'autre pour le suivi de l'avancement des travaux et la validation de la mise à l'enquête du projet d'agrandissement.

Une Commission de bâtisse devra également être mise sur pied pour le suivi du projet.

7. Informations et divers

M. Corpataux, au nom de la Commune de Neyruz et des autres communes, remercie la Commission de gestion et son président ainsi que la Commune de Villars-sur-Glâne et son personnel pour le travail effectué.

La partie officielle est levée à 18h50 avec les remerciements du Président.

Hors séance, Mme Montel-Cambou et M. Bapst présentent le projet d'agrandissement de la STEP.

La Secrétaire

 Claudine Dumont

Le Président

 Claude Monney

Annexe : Liste des organes et des membres de l'ASEV
 Clé de répartition des investissements modifiée

Approuvé par l'Assemblée des délégué-e-s en date du 4 juin 2024